

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 26/07/2024 - 113732 - 1997 B 11629 - 413 388 596 - SOFINNOVA PARTNERS

Sofinnova Partners SAS

Comptes annuels au 31 décembre 2023

 CERTIFIÉ CONFORMÉ
À L'ORIGINAL

Table des matières

I.	Bilan au 31 décembre 2023.....	3
II.	Compte de résultat de l'exercice 2023.....	5
III.	Annexe aux comptes de l'exercice	6

I. Bilan au 31 décembre 2023

A. Bilan actif

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Montants bruts	Amort. & prov.	Montants nets	
ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
. Logiciels	212 855	170 908	41 947	88 150
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Agenc.Aménag.Installation	1 572 413	711 441	860 972	1 014 362
. Matériel bureau, informatique	332 533	266 021	66 512	75 518
. Mobilier	617 126	322 967	294 159	345 475
. Immobilisations en cours	7 930		7 930	0
<u>Immobilisations financières</u>				
. Titres de participation	825 966	573 545	252 421	57 117
. Autres titres immobilisés	19 179 272	539 985	18 639 287	19 725 560
. Dépôts et cautionnements versés	294 235		294 235	338 106
. Autres créances immobilisées	82 230		82 230	82 230
TOTAL actif immobilisé	23 124 558	2 584 867	20 539 691	21 726 517
ACTIF CIRCULANT				
. Créances fiscales et sociales	1 454 099		1 454 099	1 507 359
. Autres créances	6 279 607		6 279 607	2 298 317
. Valeurs mobilières de placement	7 501 959		7 501 959	4 720 904
. Disponibilités	43 354 014		43 354 014	55 933 957
. Charges constatées d'avance	1 525 851		1 525 851	1 142 437
TOTAL actif circulant	60 115 529	0	60 115 529	65 602 974
. Ecart de conversion Actif			0	0
TOTAL GENERAL	83 240 088	2 584 867	80 655 221	87 329 491

B. Bilan passif

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
. Capital social	2 000 000	2 000 000
. Prime d'émission	59 992 349	66 992 349
. Réserve légale	200 000	160 000
. Report à nouveau	2 113 365	0
. Acompte sur dividendes	0	-2 340 000
. Résultat net de l'exercice	-3 518 521	4 493 365
TOTAL capitaux propres	60 787 192	71 305 714
Provisions pour charges	0	0
Provision pour perte de change	0	0
TOTAL provisions pour charges	0	0
DETTES		
. Emprunt auprès des établissements de crédit	4 563 509	6 043 674
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 505 550	1 262 481
. Dettes fiscales et sociales	8 793 123	8 600 548
. Autres dettes	0	117 074
. Produits constatés d'avance	5 847	
TOTAL dettes	19 868 028	16 023 778
TOTAL GENERAL	80 655 221	87 329 491

II. Compte de résultat de l'exercice 2023

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Honoraires de gestion	41 534 546	41 798 791
Refacturation frais	510 411	341 697
Autres produits	0	0
Reprise sur provision d'exploitation	0	0
Subvention d'exploitation	0	0
<i>Total des produits (I)</i>	42 044 957	42 140 488
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats et charges externes	23 142 572	14 709 379
Impôts et taxes	2 425 775	2 554 605
Salaires et traitements	14 385 610	12 982 966
Charges sociales	6 084 037	4 801 960
Dotations aux amortissements et provisions	307 945	304 944
Dotations aux provisions pour pertes de change	0	0
<i>Total des charges (II)</i>	46 345 939	35 353 853
A - Résultat d'exploitation (I-II)	-4 300 982	6 786 635
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	413 525
De dividendes	600 000	0
De créances de l'actif immobilisé	0	0
De la trésorerie	1 121 514	41 613
Reprises sur provisions et transferts de charges	531 665	583 254
Différences positives de change	0	0
Produit de cession des immobilisations financières		953 120
<i>Total des produits (III)</i>	2 253 179	1 991 512
CHARGES FINANCIERES		
Intérêt et charges assimilées	279 244	153 505
Dotations aux amortissement risques et charges financières	286 891	520 875
Différences négatives de change	0	0
Dotations aux provisions	0	0
VNC des immobilisations financières cédées	0	953 120
<i>Total des charges (IV)</i>	566 134	1 627 499
B - Résultat financier (III-IV)	1 687 045	364 012
C - Résultat courant avant impôts (A+B)	-2 613 937	7 150 647
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital	0	0
Sur opérations en gestion	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnel	0	0
<i>Total des produits (V)</i>	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Dotations aux amortissement risques et charges exceptionnel	0	0
Autres charges exceptionnelles	65 552	0
<i>Total des charges (VI)</i>	65 552	0
D - Résultat exceptionnel (V-VI)	-65 552	0
TOTAL DES PRODUITS	44 298 136	44 131 999
TOTAL DES CHARGES	46 977 625	36 981 352
RESULTAT AVANT IMPOTS & PARTICIPATION (C+D)	-2 679 489	7 150 647
Impôt sur les bénéfices	839 032	1 282 626
Participation des salariés aux résultat de l'entreprise	0	1 374 656
RESULTAT NET	-3 518 521	4 493 365

III. Annexe aux comptes de l'exercice

L'annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 80 655 221 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de (3.518.521) euros, est présentée sous forme de liste.

L'ensemble des informations chiffrées sont en euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

A. Présentation de la société, principes et méthodes comptables

Sofinnova Partners (« la Société »), est une société de gestion de portefeuille, gérant divers FPCI (Fonds Professionnels de Capital Investissement), deux SLP (Société en Libre Partenariat) et une SCA RAIF (Luxembourg). Par ailleurs, elle assure la gestion administrative et comptable de plusieurs sociétés liées dans le domaine du capital-risque.

Les comptes annuels sont établis suivant les conventions comptables usuelles, dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices. Les comptes sont établis conformément au règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes sociaux se résument comme suit :

- les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan au coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation, selon les méthodes suivantes :

Logiciels :	linéaire sur 3 ans
Agencements et installations :	linéaire sur 7 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique :	linéaire sur 3 à 5 ans
Mobilier :	linéaire sur 10 ans

- les immobilisations financières et valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur coût d'achat ou leur valeur de souscription. A la clôture de l'exercice une provision est constituée dans le cas où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.
- les créances sont reflétées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- les valeurs mobilières de placement (VMP) sont inscrites sur la base de leur valeur brute soit au coût d'achat des titres concernés (hors frais accessoires). La méthode retenue lors de la cession des VMP est la méthode PEPS (Premier Entré Premier Sorti) et les cessions portent sur une fraction d'un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits.

B. Faits marquants de l'exercice

Début 2023, la Société a créé une filiale à Londres (UK) : Sofinnova Partners UK. Cette filiale a pour activité de donner des conseils d'investissement à la Société dans le cadre de ses mandats de gestion.

1. Dividende

Le 19 octobre 2023, la Société a procédé à la distribution exceptionnelle d'un montant de 7m€ prélevé sur le compte « prime d'émission ».

2. Levée de fonds

Le 7 octobre 2022, la Société a levé le fonds « Sofinnova Digital Medecine » avec un engagement initial de 148m€, la levée de fonds de ce véhicule s'est achevée au 1^{er} semestre 2023 avec un engagement final de 189.8m€.

Le 15 novembre 2023, la Société a levé le fonds « Sofinnova Biovelocita II » avec un engagement initial de 72m€. La clôture de ce fonds devrait s'achever au cours du second semestre 2024.

3. Guerres en Ukraine et au Proche-Orient

Depuis février 2022, le conflit en Ukraine entraîne davantage de volatilité sur les marchés financiers. Les actualités qui concernent les sanctions sont suivies de près, afin de se conformer à la réglementation. La situation actuelle en Ukraine et les sanctions prises à l'égard de la Russie emportent des répercussions économiques évolutives. Il n'est pas possible, à ce stade, d'en mesurer l'impact sur la situation financière à venir de la société. Ses effets ne sont pas pris en compte pour l'établissement des états financiers.

Depuis Octobre 2023, la guerre au Proche-Orient entraîne davantage de volatilité sur les marchés financiers ainsi que des répercussions économiques évolutives. Il n'est pas possible, à ce stade, d'en mesurer l'impact sur la situation financière à venir de la Société. Ses effets ne sont pas pris en compte pour l'établissement des états financiers.

C. Notes relatives au bilan

1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les principaux mouvements enregistrés au cours de l'exercice se résument comme suit :

Rubriques	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions de l'exercice et virements de poste à poste	Sorties et virements de poste à poste	Valeur brute à la fin de l'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Logiciels informatiques	212 855			212 855
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Agenc., aménag. et installations	1 567 559	4 854		1 572 413
Mat. de bureau, informatique	289 356	43 177		332 533
Mobilier	617 126			617 126
Avances et acomptes	0			0
Immobilisations en cours	0	9 082	1 152	7 930
<u>Immobilisations financières</u>				
Participations	629 966	196 001		825 966
Autres titres immobilisés	20 511 017	5 148 817	6 480 562	19 179 272
Dépôts et cautionnement	338 106	14 014	57 885	294 235
Prêts	82 230			82 230
Total	24 248 214	5 415 944	6 539 599	23 124 559

2. Tableau des amortissements et provisions sur actif immobilisé

Rubriques	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Logiciels informatiques	124 705	46 203		170 908
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Agenc., aménag. et installations	553 197	158 243		711 441
Mat. de bureau, informatique	213 838	52 183		266 021
Mobilier	271 651	51 316		322 967
<u>Immobilisations financières</u>				
Titres de participation	572 848	697		573 545
Autres titres immobilisés	785 457	286 194	531 665	539 985
Depôts et cautionnements	0			0
Total	2 521 696	594 836	531 665	2 584 867

3. Créances et dettes ventilées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance

Rubriques	Montant brut	Echéance à - d'1 an	Echéance à + d'1 an
Créances			
<i>Créances de l'actif immobilisé</i>			
Dépôts et cautionnement	294 235		294 235
Prêts	82 230		82 230
<i>Créances de l'actif circulant</i>			
Créances fiscales et sociales	1 454 099	1 454 099	
Autres créances	6 279 607	6 279 607	
Charges constatées d'avance	1 525 851	1 525 851	
	9 636 021	9 259 557	376 465
Dettes			
Emprunt auprès des établissements de	4 563 509		4 563 509
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 505 550	6 505 550	
Dettes fiscales et sociales	8 793 123	8 793 123	
Autres dettes	0		
	19 862 181	15 298 673	4 563 509

4. Capital social

- Variation des capitaux propres :

Rubriques	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Capital social	2 000 000			2 000 000
Prime d'émission	66 992 349		7 000 000	59 992 349
Réserve légale actions O	160 000	32 000		192 000
Réserve légale actions A	0	8 000		8 000
Report à nouveau actions O	0	1 789 237		1 789 237
Report à nouveau actions A	0	324 129		324 129
Acompte sur dividendes	-2 340 000	2 340 000		0
Résultat	4 493 365	-3 518 521	4 493 365	-3 518 521
Capitaux propres	71 305 714			60 787 192

- Composition du capital :

Rubriques	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Nombre actions	125 000			125 000
Valeur nominale	16			16
Montant du capital	2 000 000			2 000 000

5. Détail des charges à payer

Charges à payer	10 774 280
Emprunt auprès des établissements de crédit	63 509
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 442 193
Dettes fiscales et sociales	7 268 579
Autres dettes	0

6. Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir	0
Clients factures à établir	0
Fournisseurs : avoir à recevoir	0
Autres créances à recevoir	0

7. Comptes de régularisation

- Charges constatées d'avance (exploitation) : 1.525.851
- Produits constatés d'avance : néant

8. Détail des provisions règlementées

Au 31 décembre 2023, la Société n'a pas comptabilisé de provisions règlementées.

9. Détail des provisions pour risques et charges

La Société n'a pas comptabilisé de provision pour risques et charges au cours de l'exercice sous revue.

D. Notes relatives au compte de résultat

Les produits d'exploitation sont majoritairement constitués des commissions de gestion des fonds gérés en accord avec le règlement de chacun des fonds.

E. Evénements post-clôture :

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

F. Autres informations

1. Engagements hors bilan

1.1 Engagements donnés :

- Contrats de location longue durée :

	Loyers payés	Loyers restant à payer			Total restant à payer
	sur l'exercice 2023	jusqu'à 1an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	
Leasing voiture	62 471	131 551			131 551

- Engagements de souscription de parts de fonds

Au 31 décembre 2023, Sofinnova Partners s'est engagée à libérer un montant de 19.085.219 euros en fonction des appels de capital à venir, relatif aux parts qu'elle détient dans les fonds qu'elle gère.

- Engagements de retraite :

Les engagements de Sofinnova Partners vis-à-vis de ses salariés au titre des indemnités de fin de carrière s'élèvent au 31 décembre 2023 à un montant estimé de 596.152 euros (hors charges sociales).

- Droits de suite du fonds Sofinnova Crossover II :

La Société s'est engagée à payer le prestataire ayant assisté la société lors du lancement du fonds Sofinnova Crossover I un droit de suite égal à 0,5% (hors TVA) des capitaux levés pour Sofinnova Crossover II auprès de nouveaux investisseurs présentés par ce dernier dans le cadre du contrat de conseil du 14 février 2020.

2. Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen salarié s'établit à 62 personnes pour l'exercice 2023, se ventilant en 60 cadres et 2 non-cadres.

3. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que capital	% détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus (brut)	Valeur d'inventaire des titres détenus (net)	Avances non remboursées (nettes)	Chiffres d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes/plus values encaissés au cours de l'exercice
Filiales									
<i>(détenues à + de 50%)</i>									
Sofinnova CO I UP	20 000	-17 755	100,00%	20 000	2 244	néant	0	-563	néant
Sofinnova Telethon GP	14 000	28 414	100,00%	14 000	14 000	néant	0	6 556	néant
Sofinnova Partners UK	11 569	202 608	100,00%	11 569	11 569	néant	5 790 207	209 844	néant
Sofinnova Venture Credit Fund *	*	*	100,00%	12 000	12 000	*	*	*	*
Sofinnova Crossover II UP *	*	*	100,00%	20 000	20 000	*	*	*	*
Sofinnova Biovelocita II UP *	*	*	100,00%	20 000	20 000	*	*	*	*
Venture Credit Fund I *	*	*	100,00%	50 000	50 000	*	*	*	*
Sofinnova SK X Carry GP Sarl *	*	*	100,00%	12 000	12 000	*	*	*	*
Sofinnova IB II Carry GP Sarl *	*	*	100,00%	12 000	12 000	*	*	*	*
Sofinnova Cross Carry GP *	*	*	100,00%	12 000	12 000	*	*	*	*
Sofinnova MDS III Carry GP Sarl *	*	*	100,00%	12 000	12 000	*	*	*	*
Sofinnova Telethon I Carry GP *	*	*	100,00%	12 000	12 000	*	*	*	*
Sofinnova DM I Carry GP Sarl *	*	*	100,00%	12 000	12 000	*	*	*	*
Sofinnova IB I Carry GP Sarl *	*	*	100,00%	12 000	12 000	*	*	*	*
Participations									
<i>(10% à 50% du capital détenu)</i>									
Sociétés françaises (en euros)									
Sofinnova Sàrl **	38 052	8 666	25,91%	574 385	18 596	néant	0	0	néant
Civile Fonds IB I *			0,0004%	1	1				
Civile Fonds Co *			0,0005%	11	11				
Sociétés étrangères									
Sofinnova Partners Srl	10 000	200 404	100,00%	10 000	10 000	néant	0	-119 331	néant

* données non disponibles au 31 décembre 2023, le premier exercice de ces filiales créées en 2023 intervient au 31 décembre 2024

** toutes ces données sont extraites des états financiers de Sofinnova Sàrl clos le 31 mars 2023

SOFINNOVA PARTNERS
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000.000 euros
Siège social : 7-11 boulevard Haussmann
75009 PARIS
413 388 596 RCS Paris
(la « Société »)

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2024**

**DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2023**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (3.518.521,34) euros de la manière suivante :

Résultat 2023	(3.518.521,34)
Report à nouveau antérieur	2.113.365,10
Report à nouveau	(1.405.156,24)

	Total
Report à nouveau	(1.405.156,24)
Distribution	0
Total affecté	(1.405.156,24)

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 25 juin 2024

DocuSigned by:
Antoine Papiernik
0BA3BA8DACFE420...

Monsieur Antoine PAPIERNIK-BERKHAUER
Président

SOFINNOVA PARTNERS, S.A.S

Rapport du Commissaire aux Comptes

Sur les comptes annuels clos le 31 Décembre 2023

SOFINNOVA PARTNERS, S.A.S
Au Capital de 2 000 000 euros
7-11, boulevard Haussmann
75009 PARIS

SOFINNOVA PARTNERS, S.A.S

Rapport du Commissaire aux Comptes

Sur les comptes annuels clos le 31 Décembre 2023

Messieurs les Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Décision du 31 Mars 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOFINNOVA PARTNERS, S.A.S relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Le cas échéant, en application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 Juin 2024.

ATLANTIC PARTNERS FRANCE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Thierry COULOUVRAT

Thierry COULOUVRAT, Gérant